



**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt quatre, le 1^{er} octobre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bourisp, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes Pour : 10 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : DETR 2025 – Acquisition foncière N° 2024-91B
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, RICARD Louis, ESTRADE Pierre, MOUNIQ Jean.

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, DUBARRY Jean-Bertrand, DESCOUENS Bernard, RIVIERE Alain, HELARY Yann.

Monsieur le Président rappelle les diverses hypothèses de travail proposées par l'Atelier A2A, maître d'œuvre du projet d'extension et de rénovation de la crèche Zébulon à Adervielle-Pouchergues. Les études et projets réalisés jusqu'à ce jour ont reposé sur des bâtiments existants et n'ont pas donné satisfaction au niveau de la gestion de la crèche.

C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes Aure Louron souhaitent désormais la construction d'un bâtiment neuf et fonctionnel, pour y établir la crèche Zébulon.

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau Communautaire que la parcelle de terrain n°A161 sise Commune d'Adervielle-Pouchergues est à vendre. La nouvelle crèche pourrait y être construite avec un espace jardin pour les enfants et des places de stationnement.

Monsieur le Président propose de saisir les services du domaine pour évaluer le prix de cession du terrain d'une superficie de 1 230 m². Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes pourrait acquérir ce terrain pour un prix maximum de 123 000 €.

Il propose de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 « acquisitions foncières ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 123 000 €
DETR 2025 (30%) : 36 900 €

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 065-246500573-20241001-2024_91B-DE



- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU